



CDI fermé, vive le CDI Mobile !

publié le 18/11/2020

CDI mobile : mode d'emploi

Depuis le 2 novembre, en raison des conditions sanitaires, le CDI n'est malheureusement plus accessible aux élèves (seule exception : les cours d'EMI des élèves de 6e se déroulent toujours au CDI pour le moment).

Vous trouverez ici les réponses aux nombreuses questions survenues depuis deux semaines.

LES PRÊTS

Elèves : "Comment faire pour avoir accès aux ressources du CDI ?" "Comment faire pour emprunter un livre ?" "Et à quel moment pourrions-nous récupérer nos emprunts ?"

CDI : "Nous avons trouvé une solution (qui, certes, n'est pas la plus simple, mais elle fonctionne), suivez le mode d'emploi :"

▶ > 1- Tous les documents sont accessibles sur le portail documentaire du CDI à l'adresse suivante :

<https://0160867f.esidoc.fr/>

Remarque : tous les élèves ont été ou vont être formés à l'utilisation de ce site internet.

▶ > 2- Lorsque vous avez trouvé les livres que vous souhaitez emprunter, envoyez un mail à Mme SIMONET via la messagerie Roundcube (disponible depuis l'ENT du collège) en notant dans l'objet du mail "Emprunter des livres"

▶ > 3- Pour vous signifier que votre demande a bien été prise en compte, un mail de confirmation vous sera envoyé en retour par Mme SIMONET

▶ > 4- Enfin, lors des séances de "CDI Mobile" ou lors des temps de récréation, votre prêt vous sera donné en mains propres. Surveillez les appels micros pour me rejoindre sous le préau en temps voulu.

LES RETOURS

Elèves : "Comment retourner nos emprunts au CDI qui est accessoirement fermé ?"

CDI : "Excellente question !"

2 solutions :

▶ Vous pouvez rapporter vos emprunts lors des séances de "CDI Mobile"

ou

▶ Vous pouvez déposer vos emprunts au bureau de la Vie Scolaire

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter : cdi.c-larochefouc@ac-poitiers.fr